

Maîtriser les surfaces face au risque de surproduction

© 31/03/2020 | 👤 Nathalie Wisotzki • 📰 Terre-net Média

La pomme de terre industrielle subit elle aussi les conséquences du coronavirus. L'Union nationale des producteurs de pommes de terre (UNPT) conseille aux producteurs de produire uniquement la quantité et la qualité pour un débouché bien identifié, afin d'éviter une surproduction pour la campagne 2020/21. Face aux retards d'enlèvements, assurer une bonne conservation est primordial.



Même la
pomme de
terre
n'échappe
pas aux
conséquences
néfastes du
coronavirus.
(©Terre-net
Média)

Dans un communiqué paru ce mardi 31 mars, l'**Union nationale des producteurs de pommes de terre (UNPT)** alerte sur l'impact du Covid-19 sur la production de **potatoes industrielles**.

À lire : [Pommes de terre - Le collectif, meilleur modèle pour demain ?](#)

« Malgré la suppression de nombreux contrats de hâtives pour l'industrie, les **reports de transformation** de volumes de la campagne en cours en juillet et août, obligent les producteurs à prendre leurs responsabilités pour les plantations à venir », avance l'UNPT, qui considère que « les **surfaces** de pommes de terre doivent être maîtrisées ». Effectivement, **la dernière projection réalisée annonce une surproduction**, « basée sur les surfaces 2019 et un rendement moyen ».

Face à un marché du libre sur l'industrie qui présente un « **risque** extrêmement élevé », l'UNPT appelle chaque producteur à « **produire la quantité et la qualité pour un débouché bien identifié, en fonction de son acheteur.** »

À lire : [Une campagne 2020/21 « pleine de défis »](#)

Alors que « tous les industriels annoncent des **retards d'enlèvements** des pommes de terre en stock chez les producteurs », l'UNPT souligne l'importance de « conserver les pommes de terre dans les meilleures conditions de température, en veillant particulièrement à maîtriser la germination (attention, date limite de vente du CIPC le 8 avril 2020). Elle conseille aussi de vérifier, conjointement et contradictoirement avec leurs acheteurs, la qualité de leurs pommes de terre en stock à la période de livraison prévue. »

À lire : [Stockage des pommes de terre : comment préparer l'après CIPC ?](#)

Par ailleurs, « les producteurs de pomme de terre doivent signer des **contrats « EGA-compatibles »** (conformes à l'esprit des États Généraux de l'Alimentation) leur assurant une juste rémunération et un revenu sécurisé. » Un **contrat-type** est à la disposition des producteurs.

L'UNPT rappelle également l'importance de « **s'engager sur un marché sans se sur-couvrir**, et en étant vigilants sur certains types de contrats très risqués pour l'amont agricole », mais aussi de « respecter, non seulement la réglementation, mais également les bonnes pratiques agricoles et sanitaires ».

Pour surveiller les évolutions des cours des matières premières agricoles, connectez-vous sur [Les marchés agricoles de Terre-net.fr](#)